



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 420-2025 autorisant l'usage de lieu de retour de contenants consignés dans la zone C-160 de façon à :**
 - Autoriser l'implantation d'un usage relatif à la consignation des contenants, tel que défini par le programme *Consigne Action Québec*, sur certaines zones du territoire de la Ville de Rigaud.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 12 septembre 2025.

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

